LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE AVEC LA GUINÉE

DE 4664 A 1797

PAR

SIMONE BERBAIN

AVANT-PROPOS

Au xvIII^e et au xvIIII^e siècle, la côte occidentale d'Afrique, et particulièrement la « Guinée », longue bande côtière qui s'étend de la rivière de Sierra-Leone au cap Lopez, apparaît à l'Europe comme un vaste réservoir de main-d'œuvre noire destinée aux Antilles et à l'Amérique.

En France, la traite officielle naît en 1664 avec la création de la Compagnie des Indes occidentales.

Des comptoirs furent fondés en Guinée; un seul a duré jusqu'en 1797, établi au royaume de Juda (Whydah, Dahomey).

Notre étude comporte trois parties : action de la Métropole en Guinée, histoire du comptoir de Juda et mouvement économique France-Juda, qui ne sont qu'un complément à l'histoire de la traite négrière.

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le périple négrier France-Afrique, Afrique-Antilles, Antilles-France. Origine, caractère et importance économique.

PREMIÈRE PARTIE

CARACTÈRES DU COMMERCE FRANÇAIS DE GUINÉE

CHAPITRE PREMIER

LA CÔTE DE GUINÉE. LES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS AUX XVII[®] ET XVIII[®] SIÈCLES.

On divise habituellement la côte de Guinée en côte de Sierra-Leone, côte des Grains, côte des Dents, côte des Qua-Quas, côte d'Or, côte des Esclaves.

Dès le xv^e siècle, les Européens se sont efforcés d'établir des comptoirs sur la plus précieuse de ces côtes, la côte d'Or. A la fin du xvii^e et au xviii^e siècle, les Portugais en sont éliminés comme puissance politique, mais les Anglais, solidement établis au cap Corse, les Hollandais au château de la Mine, en partagent jalousement l'hégémonie; ils ne permettront

pas aux Français, venus les derniers, de s'y établir, ni de participer directement au commerce de l'or : ceux-ci devront aller plus loin, sur la côte des Esclaves.

CHAPITRE II

l'organisation en france du commerce de guinée de 1664 a 1789. les résultats.

L'administration de la Guinée dépend successivement des Compagnie des Indes occidentales de 1664 à 1674. Compagnies du Sénégal de 1679 à 1684. Compagnie de Guinée de 1685 à 1713. Administration royale de 1713 à 1720.

Administration royale de 1713 à 1720. Compagnie des Indes de 1720 à 1767.

Administration royale de 1767 à 1777

Administration royale de 1767 à 1777. Compagnie de Guyane de 1777 à 1784.

Administration royale de 1784 à la Révolution.

Il s'agit, jusqu'en 1767, d'administrations diverses qui n'ont qu'une tendance commune : abandonner l'exploitation de leur concession à des particuliers contre un droit rémunérateur.

La reprise par le roi en 1767 consacre la liberté du commerce et marque, sous l'inspiration de Choiseul, un renouveau d'attention que caractérise, en 1783, la création à Versailles de la « Station d'Afrique ». Elle délègue chaque année un enquêteur le long des côtes.

Les résultats sont modestes : seul le comptoir de Juda, loge en 1671, fort en 1704, a fonctionné d'une façon permanente jusqu'en 1797.

CHAPITRE III

LES PORTS DE FRANCE ET LA TRAITE NÉGRIÈRE.

Les particuliers ont montré beaucoup de goût pour les armements négriers : le détour d'Afrique permet aux ports, dont l'arrière-pays n'offre pas assez de ressources pour entretenir un commerce direct avec les Antilles, de profiter aussi des retours antillais.

Nantes est le grand port négrier. Mais il ne faut pas négliger La Rochelle, ni Saint-Malo, bien que son trafic soit plus irrégulier. A partir de 1763, quand la France aura perdu le Canada et la Louisiane, Bordeaux, Le Havre, Honfleur, Dunkerque arment pour la Guinée. En 1784, une réglementation particulièrement favorable active les armements, dont le nombre monte à quatre-vingt-un navires en 1785.

DEUXIÈME PARTIE LE COMPTOIR DE JUDA

CHAPITRE PREMIER

les établissements français, anglais et portugais. Leur histoire au cours des révolutions nègres (1671-1797).

Juda, petit royaume de la côte des Esclaves, est renommé, dès la fin du xvII^e siècle, par l'abondance des esclaves qu'il fournit (14 à 15,000 par an). L'esprit commerçant des Judaïques y fixe les Euro-

péens: un fort anglais, un fort français (1704) et un fort portugais (1721) sont bâtis; des comptoirs anglais, français, portugais et hollandais se tiennent à Xavier, capitale indigène. En 1727, le pays est conquis par les Dahoméens, guerriers cruels, qui détruisent Xavier et les comptoirs européens; seuls, les trois forts demeurent et le trafic des esclaves tombe à 8 ou 9,000 en 1750.

CHAPITRE II

LE FORT SAINT-LOUIS DE JUDA. PERSONNEL.
RELATIONS AVEC LA MÉTROPOLE.

Le fort français est bâti derrière le lagon littoral, à une lieue de la mer. Le personnel européen, nombreux à l'origine (trente Français), est de plus en plus restreint (onze au maximum) et emploie pour les gros travaux les « acquérats », esclaves du fort.

Le directeur reçoit de la métropole des instructions et rend compte de son rôle de représentant officiel, de comptable et d'officier d'état civil.

La métropole se contente de ravitailler le fort chaque année.

CHAPITRE III

LA VIE AU COMPTOIR FRANÇAIS DE JUDA.

Les Dahoméens ont réglementé les rapports avec les blancs en déléguant auprès d'eux, à Grégoy, un gouverneur, le « Yavogan ».

Chaque année, le directeur porte au roi, à Abomey, les coutumes du fort. Le commerce privé des employés arrive à concurrencer celui des navires traitants.

CHAPITRE IV

LA TRAITE NÉGRIÈRE AU COMPTOIR DE JUDA.

On ne traite à Juda que des esclaves. L'unité de compte est l'once de marchandises, divisée en 16 livres. Le processus d'une traite est le suivant : à chaque arrivée de navire, paiement des coutumes ou droits de traite au roi et à Yavogan, premier transport des marchandises du navire dans une baraque sur la plage, second transport au comptoir de Xavier jusqu'en 1727, à Grégoy ensuite, opérations rendues difficiles par trois rouleaux de barre et par les marécages du littoral.

TROISIÈME PARTIE LES MARCHANDISES NÉCESSAIRES AU COMMERCE DE GUINÉE

CHAPITRE PREMIER

COMPOSITION ET VALEUR D'UNE CARGAISON DESTINÉE A JUDA.

Les marchandises de traite sont composées de cauris ou coquillages servant de monnaie courante, toiles platilles, eau-de-vie, assortiment de cotonnades, corail, fer en barre, fusils et quincaillerie.

La valeur de la cargaison du « Roy Dahomet », voilier rochelais qui vient à Juda en 1773, s'élève à 143,050 livres tournois.

CHAPITRE II

PROVENANCE DES MARCHANDISES DE TRAITE.
RÉPERCUSSION DU COMMERCE DE GUINÉE
SUR LA PRODUCTION FRANÇAISE.

L'armateur s'adresse à la Compagnie française des Indes pour les cauris et les cotonnades, en Hollande pour la quincaillerie et les fusils, en Allemagne pour les platilles.

La France fournit l'eau-de-vie, et un mouvement industriel se développe tendant à supprimer les fournitures étrangères. Rouen, Nantes et Montpellier deviennent des centres de fabrication de cotonnades.

CONCLUSION

Le trafic négrier est le seul commerce pratiqué en Guinée par les Français, à partir de 1664. Pendant un siècle, il s'opère en grande partie à Juda, sous la protection du fort. Ces relations économiques eurent pour la France deux conséquences heureuses : elles contribuèrent à développer l'industrie cotonnière au xviiie siècle, tandis qu'au siècle suivant leur souvenir, conservé par les noirs, servit la cause française lors de la signature du premier traité de commerce et d'amitié avec le Dahomey.

APPENDICE

Liste des 489 navires qui ont quitté La Rochelle pour la Guinée de 1727 à 1792.

PIÈCES JUSTIFICATIVES